



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 JUILLET 2015

DELIBERATION N° 5

**Nombre de
membres en
exercice : 29**
Présents : 28
Votants : 28
Pour : 28
Contre : /
Abstention : /

L'an deux mil quinze, le vingt-un juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 15 juillet 2015

Membres présents : F.GONZALEZ, M.EVENE, G. LASSABE, P.ACEDO, C.ORDONNES, A.VALOT, N.DAUGA, JD BONNOME, D.ARMENGAUD, MJ ROQUES, JM BAGNERES-PEDEBOSCO, G. ELGART, J. DOS- SANTOS, I.OXOBY-PAGNAN, M. LORDON, C. DUFOUR, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. DAVID, C.MARTIN, P.FAVRAUD, A.MATON

Membres excusés : MA. THEBAUD (pouvoir à C.ORDONNES), L. DARRIBEROUGE (pouvoir à F.GONZALEZ), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES PEDEBOSCO), G. MOSCHETTI (pouvoir à M.EVENE), S.PUYO (pouvoir à J.DOS SANTOS), MJ ESPIAUBE (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : G.ELGART

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la promotion interne, réservée aux fonctionnaires ayant une certaine ancienneté, constitue un mode dérogatoire d'accès à un cadre d'emplois supérieur.

Les CAP de catégorie A et B se sont réunies le 24 juin 2015 pour procéder à l'examen des dossiers proposés au titre de la promotion interne par les collectivités affiliées au centre de gestion pour l'accès aux grades de :

- attaché territorial (catégorie A)
- technicien territorial sans examen professionnel (catégorie B)

Le dossier proposé d'un rédacteur principal de 1^{ère} classe a reçu un avis favorable pour être inscrit sur la liste d'aptitude des attachés territoriaux.

Le dossier proposé d'un agent de maîtrise principal a reçu un avis favorable pour être inscrit sur la liste d'aptitude des techniciens territoriaux.

Pour tenir compte de l'évolution des postes, des besoins de service et des missions assurées et afin de pouvoir nommer ces agents (responsable du service urbanisme et responsable du service des espaces verts), il est proposé :

**Modification du
tableau des
emplois –
promotion
interne**

***Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le***

- La création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015,
- La création d'un emploi de technicien territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015.

Il est précisé que les anciens emplois de rédacteur principal de 1^{ère} classe et d'agent de maîtrise principal doivent être conservés pendant la période de détachement pour stage des agents dans leur nouveau grade. Ils pourront être supprimés dès la titularisation dans leur nouveau grade.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- la création à compter du 1^{er} octobre 2015 d'un emploi permanent à temps complet d'attaché territorial,
- la création à compter du 1^{er} octobre 2015 d'un emploi permanent à temps complet de technicien territorial,
- de modifier le tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe.

Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 22 juillet 2015
Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 23/07/2015
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 23/07/2015